

CONSEIL D'ETABLISSEMENT D'ÉPALINGES

Procès-verbal de la séance tenue le 24 mars 2022 à 19h, à la salle des commissions

Présents

Pour les autorités communales :	Mme Sandrine LARGEY BOTTI M. Pierre JOLLIET (Municipal) arrivée à 19h25 M. Marc VERAGUTH (président du CE)
Pour les professionnels actifs de l'Établissement :	Mme Virginie PRADEL Mme Anne-Laure REYMOND M. Pierre-Alain DEMIERRE (Directeur)
Pour les parents d'élèves :	Mme Vanessa RANDEWIJK M. Benjamin MIGY
Pour les milieux et organisations concernés par la vie de l'Établissement :	Mme Virginie Guisan (CAP)

Excusés

Pour les milieux et organisations concernés par la vie de l'Établissement :	Mme Sandrine RAMÒ (AAEE) Mme Céline PELET (Médecin scolaire)
Pour les parents d'élèves :	Mme Tiziana DUCRET

1. Bienvenue

Le président ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022

Le procès-verbal du 20 janvier 2022 ne suscite pas de remarques. Il est adopté à l'unanimité des membres présents avec remerciement à leur auteur.

3. Communication de la direction des écoles

La direction de l'établissement donne des informations sur les projets en cours.

- Le chantier de Bois-Murat avance. Une visite du nouveau bâtiment s'est déroulée. Les participants sont très satisfaits.
- Le projet Lift avance également. Des séances avec les parents et les entreprises de la commune ont eu lieu. 6 familles ont participé à la séance des parents. 4 enfants démarreront dans le projet l'année scolaire prochaine. Dans un premier temps, les élèves de 9 VG sont ciblés. Par la suite, le projet sera étendu jusqu'à 15 à 20 jeunes par année. Une vingtaine d'entreprises locales étaient représentées lors de la séance destinée aux entreprises. À terme, une collaboration avec l'établissement d'Isabelle-de-Montolieu sera possible. Les élèves participant au projet sont payés au minimum CHF 5.-/heure. L'entreprise peut s'engager pour une période de l'année ou l'année complète.
- L'établissement accueille les premiers enfants ukrainiens. Les familles doivent annoncer les enfants au secrétariat. Jusqu'à la 8P, les enfants sont scolarisés à Épalinges. Après, ils sont

scolarisés à Lausanne où les besoins sont plus différenciés. L'établissement d'Épalinges ouvrira une 2^e classe d'accueil. Aucune mesure particulière n'est prévue pour ces familles à l'école. Les enfants sont scolarisés indépendamment de leur statut. Pour la traduction, l'école travaille avec une association. La direction apprécie que des membres du CE se proposent pour des traductions si besoin. La maman d'une élève est ukrainienne et aiderait volontiers si besoin. Les familles avec des jeunes enfants pas encore scolarisés sont également les bienvenues à l'accueil parents-enfants organisé par le Centre d'animation socioculturelle (CAP).

4. Dossiers en cours

a. Horaires scolaires

Les contraintes relatives aux horaires sont importantes. L'enjeu principal est la pause de midi. L'infrastructure permet l'accueil d'un certain nombre d'enfants. Si on raccourcit cette pause, le nombre d'enfants accueillis va croître de manière conséquente. Dans ce cas, il faudrait développer l'infrastructure d'accueil à midi. D'autres contraintes scolaires sont à prendre en considération, notamment les règles fixées par la LEO qui impose un temps de pause minimal, un nombre maximum de périodes le matin, etc. Un dernier élément déjà en place est important. Il s'agit des horaires synchronisés entre le primaire et le secondaire. Tous les élèves commencent à la même heure, soit 8h30 qu'ils soient dans n'importe quel collège de la commune. Dans le cas contraire, cela s'avère être un vrai casse-tête pour les familles. Ces différentes contraintes démontrent que les horaires peuvent difficilement évoluer. Néanmoins, les ouvertures des nouvelles salles de gym permettront d'éviter à des classes d'avoir une 10^e période en fin de journée. La contrainte liée aux salles de gym et au déplacement des élèves induisait une 4^e, voir une 5^e période l'après-midi pour certaines classes. Cela ne devrait plus être le cas. Dans 3 ans, une 34^e période supplémentaire au secondaire sera à considérer.

La direction des écoles demande ce que le Conseil d'établissement attend d'elle. La demande vient des parents l'année dernière. Les grands élèves devraient commencer plus tard par rapport à leur rythme de vie. Cette question fait partie des compétences du Conseil d'établissement. Lorsque cette question s'est posée, il était exclu de modifier les horaires pendant les travaux par manque de locaux. Lorsque les travaux seront achevés pour la rentrée 2024-2025, la direction des écoles étudiera s'il est possible de répondre à cette demande. La conséquence serait de finir plus tard ou de raccourcir la pause de midi. Ces demandes doivent venir des parents. Il est proposé de faire un sondage auprès des parents.

Décision

Le Conseil d'établissement a pris acte de la demande d'une conseillère communale de rediscuter l'horaire. Il reprendra cette question au début de l'année scolaire 2023-2024. Chaque partenaire du CE (AAEE, APE, CAP, direction de l'école) consultera à l'intérieur de sa sphère et viendra avec ses propositions et ses possibilités, afin de trouver un compromis. Ce point fera l'objet d'une ou deux séances complètes. Ce thème sera mis à l'ordre du jour de la séance du CE de septembre/octobre 2023 comme unique point. Il est proposé d'inviter un pédopsychiatre pour avoir un avis. Un vrai débat entre toutes les parties doit avoir lieu pour prendre une décision construite et étayée.

b. Échanges linguistiques : réponse à M. Maeder

Les membres du CE ont reçu le texte brut de M. Maeder. La direction des écoles avait déjà répondu lors de la séance du 17 janvier (voir PV). Ces échanges linguistiques doivent être laissés à la pédagogie. Ils sont déjà en place et il faut faire confiance aux enseignants. Le but est de proposer une offre à tous les élèves et non en fonction des souhaits de l'enseignant. S'il y a la volonté de mettre en place des échanges avec des autres volées, il ne manque pas de supports, d'idées et de soutiens, comme la plateforme Movetia et le soutien communal. À Épalinges, cette culture est en place et se développe. De plus, les enfants partent en camp chaque année de la 4^e à la 11^e. C'est exemplaire. Derrière la demande de M. Maeder, il y a une envie de cohésion nationale. Pour encore plus d'incitation, il faut s'adresser au Grand Conseil. La Commune donne les moyens et l'école organise les échanges linguistiques. La direction des écoles se tient à disposition pour rencontrer M. Maeder. Le président du CE répondra à M. Maeder dans ce sens.

c. Reprise du projet Quarto

Le Canton souhaite accompagner des APE locales car certains CE rencontrent des problèmes de fonctionnement. Le Canton apporte une aide aux APE pour que les CE fonctionnent selon les règles. Le CE d'Épalinges n'est pas concerné car il fonctionne bien.

L'Assemblée annuelle des parents doit être planifiée par l'APE. Au lieu de déplacer tous les parents, il est proposé d'établir un rapport annuel des parents d'élèves et de le publier sur le site de la Commune. Il est ainsi en consultation pour toute la population. L'APE décide de la façon dont elle réunit les parents. Un courrier d'information sera envoyé aux parents. Les PV du CE se trouvent sur le site web de la Commune et l'APE se tient à disposition des parents pour une rencontre ou des suggestions. Un courrier sera préparé par les représentants des parents, transmis à la Commune pour finalisation et distribué par l'établissement.

d. Repas des parents au réfectoire scolaire

Le repas du 25 janvier a été reporté en raison de la situation sanitaire. Le repas sera organisé un soir au début octobre 2022.

5. Divers et propositions individuelles

a. Organisation d'une agape

Une agape sera organisée par le président à la suite de la prochaine séance du 19 mai afin de remercier la secrétaire partante pour son travail ces dernières années. Elle sera invitée personnellement par le président. L'agape aura lieu au carnotzet de la Commune et le vin sera offert par la Municipalité.

b. Le courrier aux délégués a bien été transmis aux délégués de classe. Le doyen a accusé réception et a remercié de l'intérêt porté pour les projets d'élèves. Ils reviendront vers le CE si besoin.

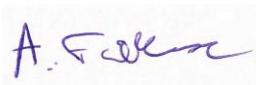
c. L'AAEE, la direction de l'établissement et le CAP se sont mis d'accord pour que la salle de quartier de Bois-Murat soit utilisée par la Trottinette pendant les deux prochaines années. C'est une solution provisoire pendant les travaux. Néanmoins une partie des conférences de l'établissement avec les parents pourront s'y tenir en soirée. Les autres conférences se tiendront dans la salle des spectacles ou dans le foyer de la salle de spectacle.

d. Le bâtiment A sera remis à l'été comme prévu. Le chantier de Bois-Murat subit les conséquences économiques du Covid et de la crise ukrainienne, notamment des faillites d'entreprises et de nouvelles offres plus coûteuses.

e. Le Conseil communal a accepté le projet de démolition de la Trottinette et de construire deux salles de quartier au rez-de-chaussée à la place de la Trottinette actuelle. Cela évitera de construire une maison de quartier sur la place de jeux des Croisettes. Les architectes, bureaux d'ingénieurs et le service technique travaillent d'arrache-pied pour cerner le budget futur de la suite des travaux.

Le président lève la séance à 20h20.

La secrétaire :



Anne-Claude Faillétaz

Le président :



Marc Veraguth